



## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2011

### COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

#### Etaient présents :

##### SICECO :

- M<sup>mes</sup> et MM. les Délégués des Commissions Locales d'Énergie
- M<sup>mes</sup> et MM. les Membres du Bureau

\* \* \*

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 19 octobre 2011 à 14h30 dans la salle Robert Schuman de la Ville de TALANT.

Le Président remercie les délégués présents, indique les personnes excusées, les pouvoirs donnés, puis, le quorum étant atteint (96 présents pour un quorum de 73), la séance commence.

#### 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MAI 2011

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 2 - ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

En préambule, le Président remercie pour son accueil Michel FALIZE, qui représente Gilbert MENUT, retenu par d'autres obligations, et lui cède la parole.

Monsieur le Maire adjoint salue le Président, ses invités, l'Assemblée, se dit fier d'accueillir le SICECO et souhaite à tous les participants une bonne Assemblée générale.

Le Président indique aux membres de l'Assemblée qu'ils sont réunis aujourd'hui pour la présentation en Comité et pour la première fois, du Débat d'Orientations Budgétaires.

C'est l'occasion de faire le point sur les différentes activités du Syndicat et tout particulièrement sur ses nouvelles missions. Le Président rappelle que le SICECO est passé d'un Syndicat d'électrification à un Syndicat d'énergies début 2009, avec toutes les conséquences que cela peut impliquer sur sa stratégie et les modifications qui doivent être apportées à son cœur de métier.

Ces nouvelles missions doivent lui permettre de participer à l'aménagement du territoire et servir les communes adhérentes et leurs habitants.

Voici les grands sujets d'actualité qui doivent être les préoccupations du SICECO :

A) Parmi les nouvelles compétences, **les communications électroniques**. Le SICECO est associé au SDTAN, élaboré par le Conseil Général de la Côte d'Or, pour le développement du Très Haut Débit. Ce sera le réseau du 21<sup>e</sup> siècle en matière de communications comme au siècle dernier il y a eu le développement des réseaux électriques basé sur une péréquation nationale. Ce sujet sera détaillé plus tard par Pascal GRAPPIN.

B) En ce qui concerne **les réseaux d'électrification**, l'évolution vers les "réseaux intelligents" est amorcée, avec toutes les nouvelles orientations dont il faut tenir compte, la prise en considération des productions décentralisées par énergies renouvelables et des applications nouvelles qui génèrent des

besoins en énergie et des renforcements sur les réseaux. Par exemple les véhicules électriques, les pompes à chaleur...

Le SICECO a le devoir de participer activement à la modernisation de son patrimoine et de ne pas laisser son concessionnaire s'en charger seul.

C) Concernant **la rationalisation énergétique**, les points importants à prendre en compte sont :

- Les obligations du Grenelle 2 d'ici 2020
- La mise en place du Schéma Régional Climat Air Energie
- La Maîtrise De l'Energie sur le réseau
- Les économies d'énergie en Eclairage Public et dans les bâtiments publics

Le Président précise que le Syndicat doit être force de proposition autant qu'acteur dans la mise en œuvre des orientations du Schéma Régional.

D) **Le Regroupement départemental** est très important pour améliorer et renforcer le rôle du SICECO en Côte d'Or.

Pour l'ensemble de ces sujets, il faut avoir une démarche volontariste et contribuer activement à l'aménagement des territoires, se projeter en avant et ne pas être à la remorque des autres. Si le SICECO ne s'engage pas, il ne fera que subir.

Cependant il convient de garder les pieds sur terre et d'être réalistes. Dans chacun de ces grands projets, il est nécessaire d'intégrer la dimension économique. L'argent est rare et celui dont on dispose doit être utilisé à bon escient. Pour démarrer ou mettre en place un projet, les subventions existent. Ces fonds ponctuels sont nécessaires mais il faut les considérer comme une réserve limitée. Aussi il faut, en parallèle, réfléchir à la mise en place de fonds pérennes avec des projets qui s'équilibrent, ne pas négliger les études de faisabilité.

Le Président porte ensuite à la connaissance des délégués les informations suivantes :

#### ▲ **Commissions Locales d'Energie**

Le Président indique que les réunions des CLE auront lieu entre le 24 octobre et le 25 novembre.

#### ▲ **Point sur les Commissions**

Les Commissions continuent de travailler. La Commission **Renforcement et Extension** s'est réunie le 6 septembre dernier, la Commission **Energie et Développement durable** les 27 juin et 7 septembre, la Commission **Finances** le 23 septembre.

Les sujets abordés en Commission sont débattus en réunion de Bureau puis présentés en Commission des Finances et inscrit dans le Débat d'Orientations Budgétaires.

#### ▲ **Réunion des Syndicats d'énergie de Bourgogne**

Les quatre syndicats se sont réunis le 31 mai. Ils ont évoqué à cette occasion divers sujets : préparation de l'inventaire FACE 2011, point sur les relations avec ERDF, mise en place du groupement de commande Bourgogne pour le contrôle de concession.

#### ▲ **Réunion avec les communes urbaines**

Le Président évoque les sujets qui ont été abordés les 10 octobre à VENAREY LES LAUMES et 11 octobre dans les locaux du SICECO : état des réseaux électricité et gaz, intermédiation financière, pré-diagnostic, chaufferies bois...

#### ▲ **Schéma régional Climat Air Energie**

Le projet de SRCAE est consultable sur Internet pendant 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre et soumis pour avis aux collectivités concernées. Le SICECO se propose de réaliser, une fois le Schéma validé, une étude sur la stratégie départementale énergétique.

### ▲ Rencontre avec France Télécom

Une réunion s'est tenue le 4 octobre. Un projet de convention est à l'étude. Il permettrait au SICECO d'obtenir la propriété du génie civil devant accueillir le réseau cuivre de France Télécom.

### ▲ Illumination du château de Gevrey Chambertin

Le SICECO a reçu le 2<sup>e</sup> prix national du concours "Lumières" 2011 organisé par le SERCE (Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique) et Philips lighting pour la mise en lumière du château de Gevrey Chambertin. La remise du prix a lieu dans la commune le 20 octobre.

## 3 - FINANCES

### ❖ Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012

Le Président présente aux membres du Comité les grandes lignes des orientations possibles sur les sujets politiques et budgétaires envisagés pour l'année 2012, qu'il soumet à leur réflexion et avis.

## A / LE CONTEXTE

### a / Regroupement départemental :

Au cours de l'année 2011, des réunions de travail ont été organisées avec le Syndicat d'Electrification de Plombières les Dijon en présence des services de la Préfecture et du Conseil Général de la Côte d'Or. L'objectif était d'aboutir à un regroupement, à minima, des communes rurales de Côte d'Or afin d'éviter la pénalité de 10% sur les crédits FACE 2012.

Le Syndicat de Plombières les Dijon doit présenter les propositions faites par le SICECO lors de sa prochaine Assemblée Générale.

En cas d'acceptation, les communes devront délibérer sur la dissolution du Syndicat de Plombières et leur adhésion au SICECO. L'arrêté préfectoral de modification de périmètre de notre structure qui suivra sera pris au mieux en début d'année prochaine, soit après le Conseil d'Administration du FACE décidant de la répartition des crédits 2012. La pénalité sur les crédits FACE est donc inéluctable. Les programmations 2012 seront diminuées en conséquence. Les dotations FACE sont reprises dans le paragraphe B sur les recettes et en **annexe 1**.

La finalisation du regroupement départemental se poursuivra dans le cadre des travaux de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et à l'occasion de réunions organisées avec les autres autorités concédantes.

### b / Stratégie du Syndicat :

Les nouveaux statuts adoptés en 2009 ont concrétisé l'évolution du SICECO d'un Syndicat d'électricité en un Syndicat d'énergies. Par conséquent, le SICECO ne peut plus être centré uniquement sur la compétence "électricité". Il est donc nécessaire de réfléchir à la stratégie du Syndicat et aux modifications qui doivent être apportées à son cœur de métier.

Dans ce cadre, une étude sur les choix énergétiques sera menée en collaboration avec l'ADEME. Il s'agira de déterminer les solutions à mettre en œuvre pour assurer une gestion optimisée des besoins des collectivités et habitants de la Côte d'Or en matière d'énergie à moyen voire long terme.

Cette nécessité découle des obligations inscrites dans la loi dite Grenelle II, des directives européennes sur l'efficacité énergétique attendues pour 2012 et des orientations fixées par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

### **c / Chaufferies bois :**

Le Comité sera prochainement appelé à se prononcer sur l'extension des activités du SICECO en ajoutant la compétence optionnelle "Construction et exploitation de chaufferies bois". Cette prise de compétence se justifie à plusieurs niveaux : plusieurs communes adhérentes ont manifesté leur besoin d'assistance, 12 projets sont d'ores et déjà en cours d'études de faisabilité avec le SICECO, les orientations fixées par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie, la nécessité de mutualiser les moyens et maîtriser les risques techniques au profit de communes n'ayant pas les compétences nécessaires, la disponibilité de la ressource bois en Côte d'Or qui est l'un des départements les plus boisés de France, le soutien à l'économie et l'emploi dans le département.

Financièrement, cela se traduira par la mise en place d'un budget annexe équilibré indépendamment du budget général. Il sera soumis au Comité après l'inscription dans les statuts de cette nouvelle compétence. Cette activité nécessitera l'embauche d'un ingénieur spécialisé. Les frais seront imputés sur ce budget annexe et financés par les redevances facturées aux usagers.

Après des réunions de travail, la commission Energie a donné un avis favorable à ce projet.

### **d / Gaz :**

d.1 / Le SICECO a engagé une étude de faisabilité sur la mise en place d'un groupement d'achat pour le gaz. Un recensement des acheteurs intéressés a été effectué : seraient favorables à ce groupement plusieurs communes adhérentes, ORVITIS et le Conseil Général.

En mutualisant les besoins, le SICECO permettra à ses communes adhérentes de réaliser des économies d'échelle sur un marché devenu concurrentiel.

d.2 / Les cahiers des charges de concession des communes ayant transféré la compétence gaz seront fusionnés en un seul. La gestion sera harmonisée et simplifiée. Un cabinet conseil assistera les services du SICECO dans cette mission.

Seuls les contrats signés après la libéralisation du marché et donc passés sous la forme d'une délégation de service public (DSP) ne peuvent pas être fusionnés.

d.3 / Un schéma de desserte gaz pourrait être élaboré. Il permettrait de définir les territoires susceptibles d'être desservis en gaz et de mutualiser les besoins afin de mettre en place de nouvelles délégations de service public. Cette globalisation permettrait de rendre plus attractifs les besoins pour les gestionnaires de réseaux. Cette réflexion sera intégrée à l'étude portant sur la stratégie de déploiement des différentes sources d'énergie.

### **e / Réseaux Intelligents ou "Smart Grids" :**

Il s'agit de mettre en place un système de gestion en temps réel permettant l'adéquation entre l'offre et la demande d'électricité. L'objectif est triple : améliorer l'information du SICECO sur son patrimoine qu'est le réseau basse tension, améliorer le fonctionnement du réseau et la qualité de fourniture de l'électricité et enfin optimiser les investissements sur le réseau.

Le groupe SCHNEIDER propose au SICECO un partenariat afin de tester et développer des outils de gestion en continu des réseaux électriques dans le cadre d'un appel à projets subventionné lancé par l'Etat. La réponse doit être déposée au plus tard le 15 décembre 2011.

Les conditions de participation à cet éventuel partenariat sont encore à l'étude et seront soumises au Comité dès que les clauses de fonctionnement seront définies.

### **f / Très Haut Débit :**

Le SICECO a présenté sa contribution au projet de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique pour la Côte d'Or au Président du Conseil Général. Selon les choix retenus dans le schéma départemental, le SICECO pourrait être amené à gérer le déploiement d'un RIP (Réseau d'Initiative Public) de « très haut débit ».

Le Président cède la parole à Emmanuel BICHOT, qui présente la partie concernant les recettes et les dépenses.

## **B / LES RECETTES**

### a / Les principales recettes propres du SICECO

Ces recettes sont reprises dans l'**annexe 1**.

#### a.1 / Les dotations FACE

Elles ont pour objet de financer les travaux de renforcement et de dissimulation des réseaux, également de la sécurisation avec la suppression des fils nus. Elles permettent pour chaque dossier de financer 65% du montant TTC des travaux. L'enveloppe est d'environ 2 millions d'euros depuis 3 années. En 2012, le SICECO subira la pénalité de 10% due au non regroupement de la maîtrise d'ouvrage dans un syndicat unique des communes rurales comme évoqué dans le paragraphe A - a, soit environ 200 000 € de dotation représentant 300 000 € TTC de travaux.

#### a.2 / La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la TCFE a remplacé la taxe sur l'électricité. Désormais, cette taxe s'applique uniquement sur la quantité d'énergie consommée et non plus sur le montant de la facture. Elle n'augmente donc plus avec le prix de l'électricité. C'est pourquoi, la législation a prévu la possibilité de l'indexer sur l'indice moyen des prix à la consommation. Lors de sa réunion du 25 mai, le Comité du SICECO a voté cette indexation à 8.12 % pour l'année 2012 au lieu de 8 précédemment (c'est ce taux qui apparaît sur la facture des usagers).

Des études ont été menées au niveau de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et montrent que le produit de cette taxe devrait être constant sous réserve d'une baisse significative de la consommation d'électricité.

#### a.3 / Les recettes en provenance du concessionnaire ERDF

❖ Redevance de fonctionnement dite "R1" : elle est fonction de la population et du linéaire de réseau. Elle est indexée chaque année à partir de l'indice "Ingénierie". En 2012 sera inscrit au budget le montant perçu en 2011, soit 246 000 €.

❖ Redevance d'investissement dite "R2" : elle est fonction du volume de travaux effectués en année n-2 sur lequel est appliqué un taux de maîtrise d'œuvre/maîtrise d'ouvrage. ERDF a remis en cause ce taux de 12.25 % utilisé historiquement et le Comité s'est prononcé en mai dernier sur des taux calculés à partir de la loi MOP (loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée). Cette délibération fait l'objet d'un recours gracieux d'ERDF. Le Directeur Territorial a fait des propositions de taux dégressifs jusqu'en 2013. Aucun engagement n'est donné pour les années suivantes. Pour le Syndicat, il serait souhaitable de trouver un accord ne pénalisant pas les finances du SICECO et assurant une méthode de calcul pérenne évitant ainsi des négociations périodiques. Le Comité sera invité à se prononcer à ce sujet. En cas de poursuite de la procédure au Tribunal Administratif, cette redevance risque de ne pas être perçue en 2012.

❖ PCT (Part Couverte par le Tarif) : ERDF doit couvrir à partir des tarifs d'utilisation des réseaux une partie des coûts d'extension des réseaux. Dans le calcul de cette recette entre le taux de maîtrise d'œuvre/maîtrise d'ouvrage évoqué ci-dessus. Elle risque par conséquent d'être bloquée en 2012.

❖ Convention de Partenariat : en parallèle au cahier des charges de concession, a été signée avec ERDF une convention de Partenariat allouant une somme annuelle au SICECO réévaluée chaque année en fonction de l'indice TP 10 bis. La valeur de cet indice n'étant pas connue à la date d'élaboration du budget, en 2012 sera inscrite, par précaution, la somme perçue en 2011, soit 1 045 000 €.

❖ Article 8 du Cahier des Charges de Concession : cet article prévoit qu'ERDF verse au SICECO une contribution aux travaux de dissimulation du réseau électrique. Cette enveloppe a été fixée par avenant au cahier des charges à 500 000 € / an pour les années 2011 et 2012 et doit représenter 40% du montant HT d'un programme de travaux, soit une enveloppe annuelle de travaux d'environ 2,9 millions d'euros TTC. Au cours de l'année 2012, des négociations devront être menées avec ERDF pour fixer les dotations futures.

#### b / Les recettes en provenance des communes

Ces recettes sont fonction des travaux engagés sur lesquels s'appliquent les taux de participation votés par le Comité du SICECO. Elles sont donc fluctuantes et pour 2012 découleront des travaux commandés.

### **C / LES DEPENSES**

#### a / Travaux sur les réseaux :

En **annexe 2**, un récapitulatif des principales dépenses est présenté.

❖ En matière d'enfouissement des réseaux électriques, les nouvelles modalités de programmation et de financement permettent de réaliser des dossiers supplémentaires. Toutefois, cet accroissement va être limité par les pénalités appliquées par le FACE.

❖ En matière d'enfouissement des réseaux téléphoniques, des négociations sont en cours avec France Télécom au niveau national pour mettre en œuvre une nouvelle convention dont l'objectif serait d'obtenir la propriété du génie civil devant accueillir le réseau cuivre de France Télécom.

❖ En matière de renforcement des réseaux, un marché portant sur la réalisation de mesures sera lancé afin de vérifier les contraintes sur le réseau avant travaux, également leur efficacité lorsqu'ils sont réalisés. L'objectif principal est surtout d'optimiser la programmation des travaux de renforcement et d'investir là où les contraintes réelles du réseau le justifient.

❖ En matière d'éclairage public, le SICECO maintiendra l'effort entrepris sur la rénovation puisque les demandes de travaux neufs sont en diminution. Des contrôles statistiques du parc existant seront effectués (sécurité électrique) et un bilan pourra être présenté en fin d'année 2012.

#### b / Personnel :

❖ L'adhésion des communes du Syndicat de Plombières les Dijon impliquerait la reprise de l'attaché territorial et le recrutement d'un technicien. L'attaché territorial pourrait être chargé d'effectuer le suivi administratif et financier de ces communes.

Le technicien recruté serait chargé d'assurer le suivi opérationnel de cette nouvelle CLE comprenant les communes du Syndicat de Plombières et reprendre une partie des communes d'un secteur géographique actuel. Cette disposition dégagera de la ressource interne pour assister le responsable du service technique dans le contrôle de concession, le suivi de l'intermédiation financière proposée aux communes urbaines et l'encadrement des derniers techniciens recrutés.

❖ Une opération test de télétravail pourrait être menée. L'intérêt serait évalué sur une période à définir et basée sur le volontariat.

#### c / Communication :

##### c.1 / Assises de l'énergie et des communications électroniques

Au cours de l'année 2012, nous devons, si possible, commencer à prendre en compte dans les activités les objectifs fixés par le Grenelle II et le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie, faire aboutir la réflexion stratégique du Syndicat, et peut être mettre en œuvre le schéma directeur territorial de l'aménagement numérique. Ce pourrait être l'occasion d'organiser autour de ces thèmes les Assises de l'énergie et/ou des communications électroniques.

Le SICECO aura également 65 ans en 2012.

## c.2 / Site Internet

Une réflexion doit être initiée sur l'évolution du site Internet du SICECO. Une enquête pourrait permettre de mieux connaître l'utilisation de la partie intranet et comment elle pourrait être améliorée et complétée.

## **QUESTIONS – DEBAT AVEC L'ASSEMBLEE**

Le Président et Emmanuel BICHOT ayant présenté les grandes orientations à l'Assemblée, les délégués demandent des précisions sur les points suivants :

- ✓ L'adoption de la compétence optionnelle "Construction et exploitation de chaufferies bois" nécessiterait l'embauche d'un ingénieur spécialisé. La question du financement de ce poste est posée. Ce sont, dans le budget annexe qui serait mis en place pour chaque projet, les recettes liées à la vente de chaleur qui couvriraient les coûts d'étude, d'investissement, notamment une partie de ce poste. D'où l'intérêt de la mutualisation.
- ✓ Un membre de l'Assemblée souhaite connaître le rôle de l'ONF au regard des chaufferies bois. Pour l'instant, cet organisme est chargé des études d'opportunité et d'approvisionnement en combustible, selon la Convention de partenariat qui a été signée conjointement par le Conseil Général de la Côte d'Or, l'ONF et le SICECO, dans le cadre de la mission bois énergie en Côte d'Or.
- ✓ Des précisions sont demandées sur le télétravail. Il concernerait plutôt le travail administratif. Les déplacements pour une demi-journée de travail pourraient être évités dans un premier temps. Le Conseil général réfléchit également à la mise en place d'un tel dispositif.
- ✓ Une question est posée à propos des variations constatées dans les chiffres du FACE. Les crédits alloués sont à peu près stables et affectés chaque année. Par contre, la consommation est liée aux programmes de travaux dont les délais de réalisation moyens sont de 18 mois. Il faut également tenir compte des décalages, reports, annulations qui engendrent un étalement plus ou moins aléatoire des facturations d'une année sur l'autre.
- ✓ A propos du regroupement départemental, il est demandé au SICECO de réfléchir sur la façon de pénaliser le Syndicat d'Electrification de Plombières les Dijon, qui entrave la marche vers la départementalisation et sanctionne ainsi financièrement le SICECO. La réponse est que les conséquences financières doivent être prises en compte lors des réunions en Préfecture et dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.
- ✓ Un membre de l'Assemblée souhaite avoir des précisions sur ce qui deviendrait propriété du SICECO dans le cadre de la nouvelle convention avec France Télécom : seul le génie civil est concerné (chambre de tirage, fourreaux). Cette disposition permettrait d'éviter la prise en charge totale de la TVA par la commune.
- ✓ Un délégué insiste sur l'importance du potentiel d'économie d'énergie. C'est effectivement le levier le plus important pour soulager le système de production d'énergie. Concernant le patrimoine bâti des communes, il est signalé à l'assistance qu'il y a encore des subventions pour les pré-diagnostic énergétiques.

Le Comité prend acte de l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires sur les grands axes de la politique budgétaire pour l'année 2012, préalablement au vote du Budget Primitif.

### **❖ Relations avec ERDF : taux de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage pour le calcul de la redevance R2 et le calcul de la PCT dans le cadre des extensions**

Le Président rappelle à l'Assemblée que le taux historique de 12,25 %, utilisé depuis la signature du cahier des charges de concession en 1998, a été remis en cause par ERDF.

Les négociations avec le concessionnaire n'ont pas permis de régler le différend. Des calculs ont été faits à partir d'un guide issu de la loi MOP (loi du 12/07/85 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée) et le Comité, par délibération du 25 mai 2011, a adopté les taux suivants :

- pour les travaux d'extension : **12,90%**
- pour les travaux d'électrification rurale: **13,70%**

➤ pour les travaux d'éclairage public : **12,25%**  
La délibération susmentionnée fait l'objet d'un recours gracieux de la part d'ERDF.

Ces taux entrent dans le calcul de la redevance R2 et de la PCT (Part Couverte par le Tarif). Ils s'appliquent à l'assiette des travaux de l'année n-2 pour le R2. La perte d'un point de taux a :

- ✓ pour la redevance R2, un impact d'environ 20 000 €
- ✓ pour la PCT, un impact de 6 000 € sur une moyenne de 1 300 000 € TTC de travaux.

Il est à noter que le SICECO applique sur les factures d'extension du réseau électrique la réfaction de 40% alors qu'il n'en récupère que 30%. Le manque à gagner pour le SICECO est d'environ 130 000 €. Cela est dû à la prise en compte du coefficient de regroupement de la population (population de la concession / population du département), du fait de l'absence de regroupement départemental.

Le Président fait le point sur la situation au 19 octobre 2011 :

- ✓ ERDF a fait plusieurs propositions, la dernière en date étant un protocole dont les clauses principales sont les suivantes :
  - validité de 3 ans (2011 à 2013)
  - taux de 12,25% pour 2011 puis de 10%
  - assiette de calcul modifiée pour la PCT et pour la redevance R2
  - ensemble des conditions renégociées au cours de 2013
- ✓ Pour le SICECO, les conséquences sont les suivantes :
  - le taux et l'ensemble des conditions restent inconnus après 2013
  - c'est la remise en cause de la méthode de calcul approuvée par le Comité

#### **4- AFFAIRES GENERALES**

##### **A Regroupement départemental**

###### ⇒ **Bilan des votes des communes**

Le Président rappelle aux délégués que la demande d'adhésion au SICECO des communes de CHATILLON SUR SEINE et de ROUGEMONT avait été acceptée lors de la dernière Assemblée générale du Comité.

A la fin du délai réglementaire de trois mois pour le vote des communes adhérentes, les 528 délibérations reçues ne comptaient que deux refus et une abstention. Ainsi plus des 2/3 des communes, représentant plus des 2/3 de la population, acceptent les nouveaux adhérents. C'est maintenant aux services de la Préfecture d'entériner cette décision par arrêté.

Quant à la motion relative au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, adoptée également lors du dernier Comité, elle avait été acceptée, à la fin du mois d'août, par 413 communes, contre 8 refus et 5 abstentions.

Le Président tient à féliciter particulièrement les communes pour leur vote très nombreux et leur diligence, d'autant plus remarquable que c'était la période estivale.

###### ⇒ **Bilan des rencontres avec le Syndicat d'Electrification de Plombières Les Dijon**

Deux séances de travail sur le regroupement départemental se sont tenues, dans les locaux du SICECO, les 21 juin et 21 juillet. Elles ont réuni le Syndicat d'Electrification de Plombières et le SICECO, en présence des services de la Préfecture et du Conseil Général.

Un document, établi par le SICECO, a été présenté à la réflexion du Syndicat de Plombières et de ses adhérents. Il concerne, dans l'optique de l'intégration de ce Syndicat au SICECO, au sein d'une nouvelle CLE, les points suivants :

- ✓ la garantie d'une enveloppe financière
- ✓ l'organisation de la nouvelle CLE
- ✓ la description des compétences optionnelles, des partenariats et des perspectives du SICECO
- ✓ les modalités d'intégration de l'attachée territoriale, salariée du Syndicat
- ✓ la procédure possible pour mener à bien l'opération

Le Président du Syndicat d'Electrification de Plombières a affirmé que le sujet sera évoqué lors de la prochaine Assemblée générale du Comité

## ⇒ Réunion de la CDCI

La réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 23 septembre n'a pu traiter de la question des syndicats. Elle devrait être abordée dès le début de la prochaine séance le 2 décembre prochain.

### **B Point sur le personnel - Information**

- ✓ Victor CHARTON a été recruté sur un contrat de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre, pour effectuer des missions sur les logiciels EPCENTER et GEPWEB et animer des formations à destination des élus et des agents communaux
- ✓ Les contrats de Jean Michel JEANNIN, Directeur général des Services, et de Frédéric SPAGNOLO, technicien principal 2<sup>e</sup> classe, ont été renouvelés pour une durée indéterminée
- ✓ Magaly NOIROT, adjoint administrative 1<sup>e</sup> classe, a réintégré le 12 septembre dernier ses fonctions comme assistante auprès d'un technicien, après une mise en disponibilité pour convenances personnelles de deux ans et demi.

## **5 - AFFAIRES TECHNIQUES**

### **A Projet de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique pour la Côte d'Or - information**

Le Président invite Pascal GRAPPIN, qui anime le groupe de travail sur le Très Haut Débit, à présenter le dernier état du dossier.

Celui-ci informe l'assistance que le dossier a évolué depuis le Comité du 25 mai. En effet, l'opérateur historique a fait une déclaration d'intention d'investir sur les deux communautés d'agglomération du département. Dans ces deux zones, dites de moyenne densité, il va co-investir avec les autres opérateurs. Aucun investissement privé ne sera fait en dehors de ces deux zones.

La reprise des deux zones a remis en cause les modèles préparés. Les pouvoirs publics doivent régler la problématique pour le reste du territoire. Les services du Conseil général continuent leur travail et vont présenter leur schéma.

Emmanuel BICHOT ajoute que le problème de la péréquation entre les zones les plus rentables et les autres se pose. Les subventions sont certes réservées au reste du territoire mais elles sont de 400 € à la prise en rural alors que 2000 € sont nécessaires en moyenne.

### **B Crédits FACE**

Le Président informe l'assistance que cette année a lieu la conférence départementale biennale dite "inventaire FACE" au cours de laquelle il est procédé à la collecte des données nécessaires à la détermination des besoins de l'électrification rurale dans les départements et à la répartition des différents programmes entre les départements. L'évolution du réseau électrique est ainsi mesurée tous les 2 ans et permet l'ajustement des dotations FACE de chaque département.

Des difficultés sont apparues suite à la modification unilatérale des paramètres de calcul 2011 par le concessionnaire, pour prendre en considération la hausse des températures, tenir compte de la modification du comportement des usagers, ce qui a conduit à une baisse très nette des clients mal alimentés et des départs mal alimentés (- 50 et - 60 %). Les conséquences sur l'évolution des crédits alloués pourraient être désastreuses si cette méthode de calcul est maintenue.

### **C Réseaux intelligents**

- ✓ Projet de démonstrateur en partenariat avec Schneider

Le SICECO doit étudier comment s'engager dans la modernisation du réseau de distribution. Un appel a été lancé par l'ADEME dans ce domaine. Il convient de vérifier l'intérêt de lancer une opération pilote sur une zone à définir dans le cadre de cet appel à projet.

✓ Compteur LINKY

Dans le cadre de la réflexion sur le développement de réseaux électriques "intelligents", destinés à assurer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, à intégrer des sources de production renouvelables et à favoriser les économies d'énergie, ERDF avait commencé à déployer, dans certains départements comme l'Indre et Loire et le Rhône, des compteurs évolués dits "Linky", appelés à remplacer les compteurs électromécaniques et électroniques.

L'Etat a annoncé fin septembre leur généralisation à l'ensemble de l'hexagone.

De nombreuses questions restent pourtant en suspens, notamment la propriété de ces compteurs. Le Conseil de Paris vient d'ailleurs de rejeter leur installation.

**6- AGENDA**

- ✓ Commission Finances le lundi 14 novembre à 14 h pour l'examen du Budget primitif
- ✓ Assemblée générale du Comité le mercredi 30 novembre à 14 h30 à SOMBERNON
- ✓

\* \* \*

Le Président clôt la séance et invite les membres de l'Assemblée au pot de l'amitié.

## ANNEXE 1 DOB - EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES FINANCIERES DU SICECO

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	(1) 2011
<b>Dotations FACE</b>	Attribution	2 027 610 €	1 659 886 €	1 515 686 €	1 551 563 €	1 696 791 €	1 742 910 €	1 964 885 €	2 007 525 €	1 995 045 €	2 093 650 €
	Consommation	2 460 249 €	3 556 472 €	3 515 870 €	1 068 970 €	1 526 479 €	2 186 123 €	2 804 784 €	2 025 751 €	1 401 605 €	2 132 344 €
<b>Taxe sur l'électricité / TCFE</b>		3 410 091 €	3 380 778 €	3 501 258 €	3 624 960 €	3 724 158 €	3 689 709 €	4 119 805 €	4 355 996 €	4 356 541 €	3 448 145 €
<b>Redevance de fonctionnement : R1</b>		190 675 €	194 379 €	198 869 €	202 680 €	202 996 €	210 322 €	216 414 €	226 477 €	229 034 €	246 749 €
<b>(2) Redevance d'investissement : R2</b>		210 256 €	805 432 €	954 871 €	465 676 €	569 879 €	801 086 €	693 549 €	1 245 713 €	538 297 €	0 €
<b>Part Couverte par le Tarif (PCT)</b>										445 771 €	13 642 €
<b>Convention de partenariat</b>		775 130 €	801 702 €	825 872 €	855 515 €	880 085 €	915 604 €	958 067 €	988 646 €	1 016 420 €	1 045 530 €
<b>Article 8 du Cahier des Charges de Concession</b>	Attribution	427 000 €	427 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	480 000 €	480 000 €	500 000 €
	Consommation	382 611 €	481 125 €	526 833 €	542 245 €	421 383 €	632 397 €	503 141 €	983 255 €	571 642 €	183 735 €

(1) Recettes perçues au 23/09/2011

(2) Redevance nulle en 2011 due d'une part au montant exceptionnel perçu au titre de l'article 8 en n-2 et déduit de l'assiette de calcul (solde de l'enveloppe 2004-2008) et d'autre part à la modification du calcul de l'assiette par ERDF qui impose de déduire les recettes perçues au titre de la convention de partenariat

## ANNEXE 2 DOB - EVOLUTION DES PRINCIPALES ACTIVITES DU SICECO

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	(1) 2011
<b>Equipements Electriques Communaux</b>	3 065 340,73 €	3 332 392,07 €	3 001 261,73 €	3 516 725,75 €	3 124 384,99 €	4 691 458,83 €	4 828 216,54 €	3 936 674,23 €	4 175 378,84 €	2 910 653,82 €
<b>Electrification Rurale (hors Prog. Sécurisation) y compris FT</b>	7 286 293,38 €	4 387 798,70 €	4 930 260,77 €	5 042 888,02 €	4 511 674,08 €	6 784 129,44 €	6 938 713,25 €	6 741 157,13 €	6 923 226,58 €	4 093 307,86 €
<b>Sécurisation</b>					60 768,66 €	47 824,88 €	243 495,17 €	312 807,14 €	421 443,96 €	260 971,91 €
<b>Extensions de Réseaux</b>	1 665 100,51 €	1 085 776,04 €	1 408 612,92 €	1 689 607,90 €	1 363 936,19 €	1 347 413,57 €	1 249 936,67 €	2 613 896,78 €	1 559 240,00 €	1 347 091,32 €
<b>Enr/MDE</b>	14 348,05 €	126 994,87 €	17 607,55 €	42 942,63 €	6 948,76 €	216 302,16 €	94 556,48 €			
<b>Fourreau pour fibre optique</b>									140 857,56 €	121 910,57 €
<b>Gaz</b>									7 654,40 €	
<b>TOTAL</b>	12 031 082,67 €	8 932 961,68 €	9 357 742,97 €	10 292 164,30 €	9 067 712,68 €	13 087 128,88 €	13 354 918,11 €	13 604 535,28 €	13 227 801,34 €	8 733 935,48 €

(1) Dépenses effectuées au 23/09/2011